Portrait de Rachid Nekkaz, l’Algérien qui paye les amendes des femmes en burqa

10/10/2016 à 19h36

PORTRAIT- L’homme d’affaire algérien revendique avoir payé 1169 amendes pour port de voile intégral en France. Le gouvernement a déposé un amendement au projet de loi Égalité et citoyenneté pour tenter de le stopper.

Mardi dernier encore, il était à la trésorerie Saint -Sulpice, près du Sénat, pour payer l’amende d’une femme en burqa. Sur la photo qu’il nous envoie, il pose tout sourire, un drapeau algérien autour du cou, des menottes aux poignets, aux côtés d’une femme entièrement voilée et gantée de noir. «Je suis très fier, en tant qu’algérien, de donner une leçon de démocratie et de respect des libertés individuelles au pays des droits de l’homme» plastronnait-il dans le fameux documentaire «Dossier tabou» de Bernard de la Villardière. Là encore, on le voyait remettre en liquide la somme de l’amende à une jeune femme vêtue du voile intégral. Un pied de nez à la loi française dont il est coutumier: **depuis 2010, Rachid Nekkaz revendique d’avoir payé plus de 1169 amendes en France, soit deux tiers des contraventions depuis le vote de la loi. Il a également réglé 270 amendes en Belgique, 2 en Hollande et une en Suisse. Et vise bientôt la Bulgarie, qui vient de voter une loi interdisant le voile intégral. «À chaque fois qu’un pays voudra interdire la burqa dans l’espace public, il me trouvera sur son chemin», menace le millionnaire algérien, contacté par le Figaro, qui a mis sa fortune au service de cette cause ambiguë.**

Sur son site, Rachid Nekkaz se vante d’avoir dans son combat le soutien de l’ayatollah iranien Safi Golpayegani et du Cheikh égyptien Abou Ishaq al Houwayni, qui défend l’excision et le port du niqab pour «les femmes qui ne sont pas en état de purification».

Le Figaro